

PROCES VERBAL C.M

02 Février 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni ce jour, à 20h00, sous la présidence de François BARRIERE, Maire.

Présents : ALASTOR-LOUDIERE Marie – BARRIERE François – BOISSIÉ Didier - BRUEL Stéphanie - COUDON Gilbert - COUDON Julien – DALLEAU-GLEYAL Octave Axel - FEL Maryline - FOURCADE Stéphanie - JACQUET Nelly - LACOSTE Stéphane — LHOUMEAU Christelle - MERLE Cédric – TARRIE-CIPIERE Maryse - TREMOLIERES Benoit - VIGIER Chantal

Représentés : LECLERCQ Guy par FEL Mayline

Secrétaire séance : MERLE Cédric

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 Décembre 2023

Le conseil municipal vote à l'unanimité POUR.

Modification de la délibération de vente des terrains au SIAEP SAINT-CONSTANT/SAINT-ETIENNE DE MAURS et à Monsieur LACOSTE

Monsieur Le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier la délibération pour la vente des terrains concernant l'usine de Longuecamp comme suit :

- La vente de la parcelle B1478 d'une surface de 3 m² à Monsieur David LACOSTE est annulée et sera vendu au SIAEP SAINT-CONSTANT/SAINT-ETIENNE DE MAURS pour l'euro symbolique avec la parcelle B1477.

Le conseil municipal vote à l'unanimité Pour.

Arrivée des élus : COUDON Gilbert, JACQUET Nelly et DALLEAU-GLEYAL Octave Axel

Cimetière

Monsieur Le Maire explique que plusieurs plaintes ont été formulées à la mairie concernant des vols de fleurs, de plaques... au cimetière de Saint-Constant. Il est proposé d'instaurer des heures d'ouverture. Après débat, il en ressort que la gestion des horaires surtout en week-end est trop compliquée. Le conseil municipal ne donne pas suite.

Acquisition d'une autolaveuse

Monsieur le Maire explique que le camping de Chaules met en vente une autolaveuse pour le prix de 500 € HT. Cette machine servirait au nettoyage des salle des fêtes. Madame Christelle LHOUMEAU ne prend pas part au débat ni au vote. Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité vote Pour.

Travaux Voiries 2024

Monsieur Le Maire explique que la communauté de communes propose de participer à un groupement de commande. Après débat, le conseil municipal ne souhaite pas adhérer à ce groupement. Les travaux pour 2024 seront du point à temps sur un ensemble de voies. Le conseil municipal acte également pour des journées d'élagage sur la route d'Ayrolles, Le Péchaire et éventuellement La Bouriate. Un courrier sera adressé aux propriétaires.

Demandes d'acquisition de terrains et de chemins communaux

Sentier des Grenouilles : Acquisition par la commune de terrains à Monsieur CONSTENSOUS en contrepartie ce dernier demande un échange avec du terrain communal pour « casser » un angle de son champ + Acquisition à Monsieur BOUDET. Le conseil municipal vote à l'unanimité Pour

Monsieur le Maire fait part de plusieurs demandes de riverains pour acquérir soit du terrain soit des chemins communaux. Des frais de géomètre et d'enquête publique sont à prévoir. Le conseil municipal à l'unanimité Pour le principe de vendre des chemins ou des terrains et accepte d'engager les frais de géomètre.

Etat des lieux des salles des fêtes

Monsieur Le Maire explique qu'il y a eu un vol de vaisselle à la salle du lien social. Le conseil municipal décide de racheter le manquant. De plus, un état des lieux sera réalisé à chaque location y compris pour les associations communales. Le conseil municipal vote à l'unanimité Pour.

Eclairage Place de l'église : Acceptation de versement d'un fonds de concours

Monsieur Le Maire explique qu'une demande de DETR est en cours pour l'aménagement de la place de l'église. Dans ce projet est prévu l'installation de deux candélabres solaires avec le syndicat d'électrification. Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le fonds de concours. Le conseil municipal vote à l'unanimité Pour.

Bâtiments communaux : photovoltaïques

Monsieur Le Maire présente le résultat d'une enquête menée par le SCOT concernant la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics. Il est proposé de lancer une étude sur les bâtiments communaux de la commune. Le conseil municipal vote à l'unanimité Pour.

Planification aménagement des énergies renouvelables sur la commune : ZAEnR

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier de la DDT sur la loi N°2023-175 du 10 Mars 2023 relative à la mise en place de zone d'accélération des énergies renouvelables. Il est demandé aux conseils municipaux de définir ces zones sur leur territoire.

Une réunion publique est prévue fin février/début mars pour identifier les zones susceptibles d'accueillir des panneaux photovoltaïques sur toitures, de l'agri photovoltaïque, de l'hydroélectrique et de l'éolien.

Questions Diverses

- La location des chapiteaux auprès de la communauté de communes est payante y compris pour les associations.
- Concernant la demande des subventions communales, les associations doivent fournir un bilan financier du 1^{er} Janvier au 31 Décembre de l'année N-1. Pour le bon fonctionnement des associations, dans un souci de responsabilité, lors de demandes spécifiques et documentées en mairie, Monsieur Le Maire exprime la nécessité d'avoir un seul interlocuteur signataire par association.
- Le Mardi 06 Février à 15h00, réunion avec la communauté de communes pour définir les points de collectes des déchets.

La séance est levée à 23h45.

